

CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2008

Tous présents

sauf Marie-Claude MASSACRIER pouvoir donné à Michèle SAUVIGNET

Avant d'aborder l'ordre du jour, Louis BOUCHET fait le rappel des délibérations du Conseil Municipal précédent, et fait signer les membres présents.

Il fait part des nouveaux éléments relatifs aux demandes de permis de construire ou permis de travaux.

1) **Délibérations**

a) Avenant aménagement du « Pavé »

Louis BOUCHET expose l'objet de l'avenant n° 1 portant sur des travaux supplémentaires à hauteur de 9 998,28 € hors taxes, soit 11 958 € TTC liés à des adaptations imprévues, avec reprise des deux carrefours en enrobé.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal approuve la signature de cet avenant n° 1 à l'unanimité des membres présents.

b) Poursuite étude POLLEN ?

Louis BOUCHET pose la question de savoir si les conseillers municipaux souhaitent conserver l'étude d'aménagement réalisée par POLLEN, portant sur la portion du carrefour du Relais du Châtel, jusqu'à l'entreprise Charbonnier, y compris la place de la mairie et la sortie de la salle des fêtes, ou s'ils souhaitent procéder à une nouvelle étude.

Les conseillers municipaux décident de continuer à confier la maîtrise d'œuvre à POLLEN.

Ensuite, ils se prononcent à l'unanimité sur le fait de solliciter la société POLLEN pour deux devis d'étude affiner sur les tranches 2 et 3. Lors d'un prochain conseil il y aura lieu de se prononcer sur la suite à donner selon les ressources.

c) Enveloppe cantonale 2008 : cartographie

Louis BOUCHET expose la possibilité de demander une participation sur enveloppe cantonale au Conseiller Général. Il indique qu'elle porterait sur la réalisation de la cartographie de toute la voirie – 60 chemins ruraux, 14 chemins communaux, 2 départementaux (80 voies) – avec l'identification des rivières, plans d'eau, lieux-dits, hameaux, services publics, zones bâties, sites touristiques, massifs forestiers. Ce projet en impression sur papier à 1000 exemplaires coûterait 4 037 € hors taxes, financés à hauteur de 45 % par le Conseil Général. Il convient de prendre une délibération pour demander au Conseiller Général d'accepter d'intégrer ce coût dans l'enveloppe cantonale. Les conseillers municipaux se prononcent favorablement à l'unanimité.

d) Dématérialisation des actes : décision pour passage à l'application A.C.T.E.S.

La dématérialisation des actes consiste à utiliser l'informatique pour la télétransmission des actes tels les délibérations, les arrêtés du Maire, etc... à la Sous-préfecture par exemple. Pour cela, deux possibilités s'offrent à nous : une payante (privée) et une gratuite (publique).

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion au service gratuit proposée par le Conseil Général.

e) Maintien ligne de crédit

Nous avons une ligne de crédit de 86 000 € sur lesquels nous avons tiré 60 000 € que nous remboursons à taux variables. L'objectif est de rembourser la ligne de crédit aussi rapidement que possible (dès la fin de l'année en théorie, des prêts anciens arrivant à leurs échéances).

Notre ligne de crédit expirera le 31 août et la Caisse d'Épargne nous demande quelle est notre position.

Le Conseil Municipal décide de la reconduire, afin de conserver la souplesse dans la gestion financière, en prévoyant de la rembourser progressivement en fonction des rentrées d'argent.

f) Plan d'aménagement zone AUC « Corbe »

Toute zone qui était non constructible (A, N, AV, etc...) ne permet pas de construire des habitations. Lorsqu'on est passé du plan d'occupation des sols au plan local d'urbanisme, on a pu modifier des zones constructibles en zones AUC (avec possibilité de construire). Dans le quartier de Corbe, des terrains commencent à se vendre, un premier permis de construire a été déposé par Mademoiselle CROZET Marie-Magdeleine et Monsieur DURRIS Nicolas. Etant donné qu'ils sont les premiers à déposer une demande de permis de construire dans cette nouvelle zone, ils doivent présenter un plan d'aménagement des sols à l'approbation du conseil. Ce document a été fourni, les conseillers municipaux considèrent qu'il est complet et correct. Il est donc approuvé à l'unanimité, dans la mesure où sa construction ne gênera pas les constructions futures.

g) Adhésion au SIEL de La Chamba et de La Chambonie

Les conseillers municipaux approuvent l'adhésion au SIEL de La Chamba et de La Chambonie.

h) Ecole : participation de 500 € au séjour au futuroscope

i) Une délibération est prise pour allouer l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor avec les mêmes bases que le prédécesseur.

2) **Situation financière – Analyse du Trésor Public sur exercice 2007**

Le Trésor Public a réalisé une étude de la situation financière de notre commune. Elle est consultable auprès du maire mais ne donne aucun avis défavorable et fait ressortir un taux de charge de personnel de 32 % par rapport aux recettes et une dette au dessous de la moyenne comparable.

Intercommunalité : Projet de Territoire

Thierry GOUBY informe les conseillers municipaux que 29 personnes se sont déjà inscrites pour la crèche pour la rentrée de septembre. Il fait le point des éléments nouveaux au sein de la Communauté de Communes. Une grosse réflexion sur la déchetterie (compostage) est menée.

Le projet de territoire permettra de prioriser les projets évoqués par les habitants de la Communauté de Communes.

3) **Rapports annuels assainissement et eau potable**

Assainissement :

Louis BOUCHET présente le rapport : l'état du réseau a peu évolué (pas d'extension de réseau, reprise du réseau unitaire au Pavé). On a actuellement trois types de traitement : lagunage pour toute la partie au nord du Drugent avec trois bassins à Lugneux ; à Corbes lagunage à deux bassins transformé en station de filtres à sable planté de roseaux (la station est en bon état, elle est bien entretenue et les roseaux sont en bonne santé) ; station filtre à sable à Say (gros problème avec les orages : un préfiltre rempli de pouzzolane doit être rapidement nettoyé avec remplacement de la pouzzolane).

Eau potable – rapport annuel 2007 du Syndicat Intercommunal de distribution des eaux de la Bombarde :

Stéphanie GEORGES présente le rapport annuel 2007 :

En 2007, le syndicat a fourni un peu plus de 1 439 000 m³ d'eau traitée pour 16 782 habitants et 9 477 abonnements dans 35 communes. Pour information, notre commune compte 551 abonnés. Les abonnés domestiques ont consommé 920 861 m³ d'eau pour, ce qui correspond en moyenne à 150 litres par habitant et par jour.

L'exploitation est à la charge du prestataire, la SAUR, qui assure le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la gestion du service, la gestion des abonnés, une vérification annuelle des poteaux incendie, mais les ouvrages sont la propriété du Syndicat et ce dernier garde la maîtrise des investissements.

La qualité de l'eau est bonne, selon le bilan fourni par la DDASS : Le pourcentage de conformité s'établit à 97,48 %.

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- une partie fixe ou abonnement,
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Le prix de l'eau pour Marcilly-le-Châtel s'élève en théorie à 2,49 €/m³, pour un usager consommant 120 m³.

Les travaux réalisés à Marcilly lors des travaux du Pavé ont coûté 23 957,77 € pour le renouvellement de 220 ml de fonte de diamètre 125 et comprenant 14 branchements.

Stéphanie GEORGES indique qu'à l'occasion de la réunion qui s'est tenue le lundi 23 juin 2008 à 14h30, le prix de l'eau a été fixé à 1€46 hors taxes par m³, prix auquel il convient d'ajouter une TVA à 5,5%. On observe une augmentation de 3 centimes d'€ sur le tarif 2008, car le Syndicat a décidé d'augmenter progressivement le tarif afin de financer la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.

D'autre part, une réunion sera prévue dans chaque commune pour recenser toutes les canalisations et branchements en plomb, car avant 2013, il faudra que les branchements soient remplacés, et peut-être les canalisations également, selon leur état.

4) Aménagement sortie école – projet de toiture : rapport du SIEL

Christian GIMBERT évoque les travaux d'aménagement de la sortie de l'école, suite à une réunion de chantier avec Madame CHASSELIN, Directrice et Henri DURAND, avec l'utilisation d'un portail pour les véhicules de secours, la mise en place de quilles sur bandes de peinture jaune pour déterminer un passage menant au parking au-dessous. Les travaux seront réalisés pendant les vacances. Jean VERNAY rappelle que cette question avait déjà été examinée avec DDE et gendarmerie mais exigeait un accompagnement des enfants.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les modifications qui ont été décidées lors de la réunion de chantier.

Le rapport du SIEL évoque un coût de 1 000 € par m² pour la pose de panneaux solaires sur la toiture de l'école.

Louis BOUCHET indique que lors du dernier conseil d'école, il a été débattu l'admission des enfants de moins de trois ans en petite section. En effet, les parents ont fait une intervention auprès du maire pour que les enfants de moins de 3 ans puissent encore être accueillis. Une réunion a eu lieu lundi 23 juin à l'occasion de laquelle il a été envisagé d'accepter encore cette année les enfants de moins de trois ans, en étalant leur rentrée en fonction de leur âge, en revoyant l'emploi du temps des ATSEM et le concours d'une auxiliaire de vie (AVS).

L'emploi du temps des ATSEM sera revu du fait de l'alignement de toutes les écoles et de toutes les classes à 24 heures par semaine pour les élèves (26 pour les enseignants). Les deux heures par semaine seront utilisées par les enseignants pour le soutien aux enfants qui en auront besoin, à hauteur de 40 minutes pendant trois jours.

5) Emplacement taxi

Monsieur CHARASSIN souhaite créer sa société de taxi, et a donc demandé à la commune un emplacement de taxi. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

6) Questions diverses

Louis BOUCHET évoque les inaugurations prévues demain matin, avec les personnalités qui ont été invitées et qui seront présentes.

Pour la fête patronale, les conseillers municipaux se répartissent les créneaux horaires pour la tenue de la buvette.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 25 juillet 2008 à 20 heures.